

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 03205
Numéro SIREN : 501 763 577
Nom ou dénomination : A.M.D.S. (Atelier de Maintenance, Développement et Services agricoles)

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2019 sous le numéro de dépôt 16000

Déposé au Greffe
le 30/10/19
SIREN N° 16 800
RCS N° 07 B 3205

**ATELIER DE MAINTENANCE
DEVELOPPEMENT ET SERVICES AGRICOLES
A.M.D.S.**

**Société par actions simplifiée
au capital de 11 100 euros
Siège social : 215 Levée de la Divatte, La Pinsonnière
La Chapelle Basse Mer
44450 DIVATTE SUR LOIRE
501 763 577 RCS NANTES**

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 24 SEPTEMBRE 2019

Le vingt-quatre septembre deux mille dix-neuf, à dix-sept heures trente, les Associés de la Société ATELIER DE MAINTENANCE DEVELOPPEMENT ET SERVICES AGRICOLES A.M.D.S. se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Chaque Associé a été convoqué par voie électronique.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les Associés présents et les mandataires des Associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des Associés représentés.

Le Cabinet GUILLET BOUJU ASSOCIES, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Jean-François BABONNEAU préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Vincent BLANCHARD et Monsieur Emmanuel SECHER, présents et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Didier RONDEAU.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les Associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 11.100 actions, soit la totalité du capital social.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Associés :

- la feuille de présence à l'Assemblée ;
- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;

ES
JFB B RD

- le texte du projet des résolutions proposées par le Président à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que son rapport et le texte du projet de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des Associés, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Monsieur Jean-François BABONNEAU de ses fonctions de Président de la Société et renonciation à rémunération ;

~~- Démission de Monsieur Didier RONDEAU de ses fonctions de Directeur Général de la Société et renonciation à rémunération ;~~

- Nomination de Monsieur Didier RONDEAU aux fonctions de Présidente de la Société et fixation de sa rémunération ;

- Nomination de Monsieur Emmanuel SECHER aux fonctions de Directeur Général et fixation de sa rémunération ;

- Nomination de Monsieur Vincent BLANCHARD aux fonctions de Directeur Général Adjoint et fixation de sa rémunération ;

- Constatation des cessions d'actions ;

- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-François BABONNEAU aux fonctions de Président de la Société, à compter de ce jour.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale rappelle que le versement de la rémunération du Président cesse à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Didier RONDEAU aux fonctions de Directeur Général de la Société, à compter de ce jour.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale rappelle que le versement de la rémunération du Directeur Général cesse à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Président de la Société :

Monsieur Didier RONDEAU

Né le 22 septembre 1970 à MACHECOUL (44)

De nationalité française

Demeurant Le Petit Château 44330 LA REGRIPIERIE

Qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Monsieur Didier RONDEAU jouira dans l'exercice de ses fonctions des pouvoirs et limitations fixés par l'article 21 des statuts de la Société ATELIER DE MAINTENANCE DEVELOPPEMENT ET SERVICES AGRICOLES A.M.D.S. et du Code de Commerce.

La rémunération du Président est fixée à la somme de 3 900 euros bruts mensuels par mois à compter de ce jour.

Le Président pourra se faire rembourser ses frais de déplacements engagés dans l'intérêt de la Société sur présentation de justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Directeur Général :

Monsieur Emmanuel SECHER

Né le 10 juin 1980 à NANTES (44)

De nationalité française

Demeurant 10 Lieu-Dit La Guellerie Saint Christophe La Couperie 49270 OREE D'ANJOU

Qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Monsieur Emmanuel SECHER jouira dans l'exercice de ses fonctions des pouvoirs et limitations fixés par l'article 22 des statuts de la Société ATELIER DE MAINTENANCE DEVELOPPEMENT ET SERVICES AGRICOLES A.M.D.S. et du Code de Commerce.

E7
JFB \$ R9

La rémunération du Directeur Général est fixée à la somme de deux mille sept cents euros (2 700 €) nets par mois à compter de ce jour.

Le Directeur Général pourra se faire rembourser ses frais de déplacements engagés dans l'intérêt de la Société sur présentation de justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Directeur Général Adjoint :

Monsieur Vincent BLANCHARD

Né le 15 mars 1985 à BEAUPREAU (49)

De nationalité française

Demeurant Le Fuilet 24ter rue Saint-Martin 49270 MONTREVAULT-SUR-EVRE

Qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

Monsieur Vincent BLANCHARD jouira dans l'exercice de ses fonctions des pouvoirs et limitations fixés par l'article 22 des statuts de la Société ATELIER DE MAINTENANCE DEVELOPPEMENT ET SERVICES AGRICOLES A.M.D.S. et du Code de Commerce.

La rémunération du Directeur Général Adjoint est fixée à la somme de deux mille cinq cent cinquante euros (2 550 €) nets par mois à compter de ce jour.

Le Directeur Général Adjoint pourra se faire rembourser ses frais de déplacements engagés dans l'intérêt de la Société sur présentation de justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate les cessions définitives de l'intégralité des 2 500 actions détenues en pleine propriété par Monsieur Jean-François BABONNEAU à :

- la SASU FINANCIERE SECHER, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 2 500 euros dont le siège social est situé 10 Lieu-Dit La Guellerie Saint Christophe La Couperie 49270 OREE D'ANJOU, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANGERS sous le numéro 852 353 812, représentée par Monsieur Emmanuel SECHER, son Président ; à hauteur de 1 250 actions pour un prix total de 150 000 euros ;

- la SASU JJBV HOLDING, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 5 000 euros dont le siège social est situé Le Fuilet 24T rue Saint-Martin 49270 MONTREVAULT-SUR-EVRE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANGERS sous le numéro 853 254 753, représentée par Monsieur Vincent BLANCHARD, son Président ; à hauteur de 750 actions pour un prix total de 90 000 euros ;

ES

JFB B R.D

- la SARI RDLS, société à responsabilité limitée au capital de 75 000 euros dont le siège social est situé au PETIT CHATEAU, 44330 LA REGRIPIERE, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 830 543 203, représentée par Monsieur Didier RONDEAU, son gérant, à hauteur de 500 actions pour un prix total 60 000 euros.

Lesdites cessions sont intervenues par acte sous seing privé en date du 24 septembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

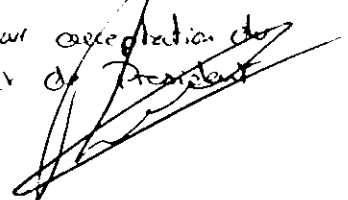
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à dix-huit heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de l'assemblée, les scrutateurs et le secrétaire.

Le Président de l'Assemblée
Jean-François BABONNEAU

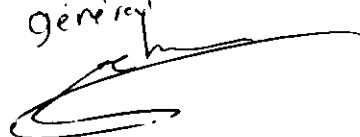


Le Secrétaire
Didier RONDEAU
« Bon pour acceptation du mandat de Président »

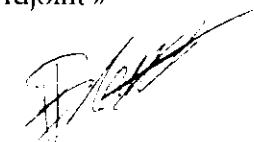
Bon pour acceptation du mandat de Président


Les Scrutateurs

Emmanuel SECHER
« Bon pour acceptation du mandat de Directeur Général »

Bon pour acceptation du mandat de Directeur Général


Vincent BLANCHARD
« Bon pour acceptation du mandat de Directeur Général Adjoint »


Bon pour acceptation du mandat de Directeur Général Adjoint

